



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

### PROCÈS-VERBAL

**L'an deux mil vingt-quatre**, le dix-sept octobre à 20h00 le conseil municipal de la commune de Crêts en Belledonne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil, en mairie, sous la présidence de Monsieur TABET Youcef, Maire, assisté de GADEL Nelly, désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation** : 10 octobre 2024      **Date d'affichage** : 10 octobre 2024

#### Présents :

BACHELOT Pierre – BRUNET-MANQUAT Laurent – CROUTEIX Michel – DALBAN-CANASSY Daniel – FALL David – GADEL Nelly – GIRAULT-FERRARI Jeanne-Marie – LARDIERE Jérôme – MENGUY Laurie – MIETTON Eve – PONT Philippe – TABET Youcef – VANEL Céline – VILLOT Jean-Paul.

**Absents** : DARBON Agnès – GEST Véronique – HERAUD Régis – JOUNEAU Catherine – JOUVEL-TRIOULET Stéphane – GIVAUDAN Maxime – LAMBERT Pierre – LAVAL Frédéric – TRUCHASSOUT Vanessa – ZAPPPIA Jacqueline.

**Pouvoirs** : ZAPPPIA Jacqueline à BACHELOT Pierre – DARBON Agnès à VANEL Céline – LAMBERT Pierre à TABET Youcef – GIVAUDAN Maxime à BRUNET-MANQUAT Laurent.

**Excusés** : JOUNEAU Catherine – JOUVEL-TRIOULET Stéphane.

Soit, 14 présents, 18 votants, 24 conseillers en exercice. Lesquels, formant la majorité des membres en exercice,

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.  
Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h16.

#### Ordre du jour :

- Approbation de la séance du 19 septembre 2024
- Répartition des subventions de fonctionnement - rapporteuse Laurie MENGUY
- Subvention à l'association ARCADE - rapporteur Pierre BACHELOT
- Création d'un poste de dameur à temps complet- rapporteur Pierre BACHELOT
- Convention pour le tournage de la série Hunter pour le mois de novembre- rapporteur- Youcef TABET

- Convention d'occupation EDF « Barrière Chantelouise »
- Questions diverses.

**Retrait d'un point à l'ordre du jour**

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de retirer le point suivant à l'ordre du jour :

- Création d'un poste de dameur à temps complet

Après en avoir délibéré, les membres acceptent à l'unanimité le retrait de cette délibération à l'ordre du jour.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024**

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Le Président et la secrétaire de séance le signent.

**RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE ENTRE LE 16 MAI 2024 ET LE 17 OCTOBRE 2024 DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS OCTROYÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

(Selon l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales)

**DÉCISION 07 2024 : Demande de subvention – Fonds verts – Renaturation des villes et villages pour le projet global de requalification du centre bourg pour un montant de travaux de 1 400 000 € HT.**

La commune de Crêts en Belledonne sollicite auprès du programme Fonds verts – Renaturation des villes et villages, une subvention d'un montant de 260 000 € afin de procéder au projet global de requalification du centre bourg en différentes tranches de 2023 à 2025 (secteur parking Mon Exil, Grand Rue et Place de la Mairie).

Le montant des travaux est estimé à la somme de 1 400 000 € HT.

Dossier refusé

**DÉCISION 08 2024 : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour le projet d'installation d'une pumptrack à Crêts en Belledonne.**

La commune de Crêts en Belledonne sollicite une subvention, auprès de l'Agence Nationale du Sport, sur la plateforme Infraspport, pour l'installation d'une pumptrack sur la commune.

Le montant des dépenses est estimé à 170 000 Euros Hors-Taxes.

Dossier refusé

**DÉCISION 09 2024** : Demande de subvention auprès de Sylv'acques au titre de l'appui aux opérations sylvicoles nécessaires à une gestion durable des forêts pour un montant de travaux de 4 280€ HT sur la parcelle 9. La commune de Crêts en Belledonne sollicite une subvention auprès de SYLV'ACCTES afin de pouvoir engager des travaux sylvicoles sur la parcelle 9 (représentant une surface parcourue de 1.9 hectares) de la forêt communale. Ces travaux consistent en une intervention en futaie irrégulière combinant relevé de couvert, dégagement de semis, nettoyage, dépressage et intervention sur les perches. Le montant de ces travaux est estimé à 4 280 € HT.

Le montant de la subvention demandé à Sylv'acques correspond à 50 % des travaux hors-taxes soit 2 140 €. Ce montant restera à l'appréciation de l'organisme financeur.

**DÉCISION 10 2024** : Demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre des aides à l'évaluation du document de gestion de l'Espace Naturel Sensible local sur le marais de Sailles. La commune de Crêts en Belledonne sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des aides pour l'évaluation du document de gestion de l'Espace Naturel Sensible local du marais de Sailles.

Le montant de la prestation est évalué à la somme de 6 000 € HT.

**DÉCISION 11 2024** : Attribution d'un marché public concernant la création d'une place de stockage des bois au lieu dit le coudrai à l'entreprise BMCTP pour un montant HT de 43 866 €. l'entreprise BMC TP – ZA de Villard Bozon – 38570 GONCELIN est retenue pour le marché public relatif aux travaux de création d'une place de stockage des bois au lieu dit « Le Coudrai » pour un montant HT de 43 866 €.

**DÉCISION 12 2024** : Attribution d'un marché public concernant la réhabilitation de la mairie – lot 3 : menuiseries extérieures – à l'entreprise Aluronalp pour un montant HT de 95 301 €. l'entreprise SAS ALURONALP – 50 Route Pré Chatelain – 38300 SAINT-SAVIN est retenue pour le marché public relatif aux travaux de réhabilitation de la mairie – lot 3 : menuiseries extérieures pour un montant HT de 95 301 €.

N°71 2024

**OBJET : SEPTIEME RÉPARTITION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

Suite aux dossiers de demandes de subventions faites par les associations, Madame Laurie MENGUY propose la répartition des subventions suivantes :

**Demande de subventions de fonctionnement :**

<b>Structure</b>	<b>Adresse</b>	<b>Montant demandé</b>	<b>Montant attribué</b>
<b>Judo Club Pays d'Allevar</b>	Allevar	3000€	<b>2000€</b>
<b>Chorale Pays d'Allevar</b>	Allevar	500€	<b>500€</b>
<b>Hand Ball</b>	Crêts en Belledonne	2 000€	<b>2000€</b>
<b>Les Dynamiques</b>	Crêts en Belledonne	600€	<b>600€</b>
<b>Crêts en Fête</b>	Crêts en Belledonne	1000€	<b>1000€</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de :**

- **Approuver la répartition des subventions ci-dessus  
A l'unanimité ( sauf pour les Dynamiques : 1 voix contre CROUTEIX Michel et  
1 abstention BRUNET-MANQUAT Laurent).**

N°72 2024

**OBJET : COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE – CONVENTION AVEC  
L'ASSOCIATION ARCADE UNE TERRE POUR VIVRE AU SÉNÉGAL-  
FINANCEMENT ANNUEL**

Monsieur Pierre BACHELOT rappelle les délibérations n°55 du 19 octobre 2023 et n°63 2023 approuvant la dernière convention avec l'Association Arcade une terre pour vivre au Sénégal.

Monsieur Pierre BACHELOT rappelle les termes de la convention :

Suite à un travail de prospection ARCADE a décidé de s'engager au **Sénégal**. Suite à l'adoption de cette nouvelle convention, la commune s'est engagée dans cette action par le biais de la coopération décentralisée, en application de :

- L'article 19 du Code des Collectivités Locales sénégalaises ;
- La loi française du 6 février 1992, apportant un cadre légal et réglementaire à la coopération décentralisée ;

La participation des communes du Nord s'effectuant sous forme d'une subvention annuelle à l'association ARCADE. Monsieur Pierre BACHELOT propose le versement de la somme de 5 000 euros à ARCADE une terre pour vivre au Sénégal.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité , décide de :**

- **Approuver le versement de 5 000 euros à ARCADE une terre pour vivre au Sénégal.**

N°73 2024

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LE  
TOURNAGE DE LA SERIE « HUNTER »**

Monsieur le Maire rappelle

Gaumont Télévision produit actuellement une série audiovisuelle de fiction composée de 6 (six) épisodes de 52 (cinquante-deux) minutes environ chacun, intitulée provisoirement « HUNTER », créée et réalisée par Monsieur Cédric Anger, et destinée à une première exploitation commerciale sur les services non linéaires d'Apple Inc. et/ou ses filiales. Une première partie du tournage s'est déroulée du 23 juillet 2024 au 5 août 2024, sur la commune et la seconde partie aura lieu du 20 novembre au 2 décembre 2024.

Par la présente convention la commune met à disposition de Gaumont Production Télévision la salle des fêtes de Saint Pierre d'Allevard, ainsi que 2 locaux pour stocker des meubles, sous mon Exil (AB 488) et le local place de la Fontaine (AB 256/255).

Monsieur le Maire présente la convention et propose que la production fasse un don au CCAS en échange de la mise à disposition des locaux.

**Après cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de :**

- **Approuver la convention jointe en annexe,**
- **Autoriser Monsieur le Maire à la signer**

N°74 2024

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION EDF « BARRIÈRE CHANTELOUISE »**

Monsieur le Maire rappelle la convention d'occupation par EDF, concessionnaire de parcelles appartenant à la commune, pour la création d'un conduit de gestion sédimentaire et des opérations de curage, convention du 15 01 2024, approuvée par la délibération n°76 2023 du 21 12 2023.

Afin de réguler l'augmentation de la fréquentation du chemin communal impacté par les travaux EDF, il a été convenu que la rédaction de l'article 9 compléterait la convention initiale de la façon suivante :

Le financement et la pose de la barrière dite de Chantelouise seront à la charge d'EDF. Cette barrière et ses accessoires seront des ouvrages, propriétés de la commune. La commune autorise l'utilisation des ouvrages par EDF et ses préposés et octroie une clé permettant cet accès.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :**

- **D'approuver la modification de la convention du 15 01 2024, complétée par l'article 9 mentionnant que le financement et la pose de la barrière dite de Chantelouise seront à la charge d'EDF. Cette barrière et ses accessoires seront des ouvrages, propriétés de la commune. La commune autorise l'utilisation des ouvrages par EDF et ses préposés et octroie une clé permettant cet accès.**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant**

La séance est levée à 20h54.

Fait et délibéré le 17 octobre 2024 par les membres du conseil municipal présents.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Agnès DARBON

Youcef TABET



**FEUILLET DE CLÔTURE**  
**SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024**

N°70 2024

SEPTIEME RÉPARTITION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

N°71 2024

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION  
ARCADE UNE TERRE POUR VIVRE AU SÉNÉGAL – FINANCEMENT ANNUEL

N°72 2024

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LE TOURNAGE DE LA  
SERIE « HUNTER »

N°73 2024

CONVENTION D'OCCUPATION EDF « BARRIÈRE CHANTELOUISE »